Jour de carence : Une double injustice qui frappe les agents publics

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION MALADIE



Pour l'UNSA Fonction Publique, dont fait partie l'UNSA éducation, les agents publics malades ne doivent pas assumer le coût du déficit budgétaire. Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA Fonction Publique, a dénoncé le projet gouvernemental d'augmenter le nombre de jours de carence par un communiqué de presse publié pendant le week-end.

Le ministre de la Fonction Publique vient d'annoncer dans la presse une nouvelle piste d'économie sur le dos des agents publics et en particulier sur celui des fonctionnaires.

A savoir :

L'instauration de **2 nouveaux jours de carence**, portant leur nombre à 3 en cas de maladie. Ainsi, les agents publics ne seront plus rémunérés durant les trois premiers jours de leur arrêt de maladie.

De plus, **le ministre ajoute une double peine** : la rémunération pour les jours suivants, toujours en cas d'arrêt de maladie, ne sera plus complète mais portée à 90% de leur rémunération.

L'instauration d'un premier jour de carence en 2017 avait conduit à une diminution des arrêts

maladie.

Dans le secteur privé, la Sécurité sociale prévoit certes trois jours de carence en cas d'arrêt maladie. Mais il s'agit du taux réglementaire, ces trois jours peuvent être compensés partiellement ou complètement par les entreprises, **dans les faits 75 % des salariés du secteur privé bénéficient d'un maintien de salaire par l'employeur** et ne subissent donc pas la sanction des jours de carence, ils bénéficient en outre de la participation de leur employeur à leur protection sociale complémentaire.

L'UNSA rappelle que les employeurs publics, jusqu'à présent, ont pour la plupart fait l'économie de leur contribution à la protection sociale complémentaire et à la prévoyance des agents publics. Le ministre préconise que l'on applique une même mesure réglementaire à des situations de prise en charge de fait très différentes, c'est une mesure injuste.

Cet état de fait n'est pas prêt de s'arrêter puisque les employeurs publics ont refusé la prise en charge de ces mêmes jours de carence dans l'accord sur la protection sociale des agents de la fonction publique. L'UNSA Fonction Publique exhorte le gouvernement à corriger cette injustice

Elle considère en effet que ce n'est pas aux agents de payer et de financer leur absence pour raison de santé car aucun d'entre eux ne choisit d'être malade ou accidenté ! Par ailleurs, les employeurs publics comme le gouvernement ne peuvent pas escamoter la dégradation des conditions de travail qui a un effet avéré sur les arrêts maladie.

L'UNSA Fonction Publique dénonce ces mesures démagogiques

et appelle le ministre, le Premier ministre et le Parlement à renoncer à ces deux mesures injustes. Elles stigmatisent une nouvelle fois les agents publics alors que leur rémunération n'est toujours pas revalorisée en 2024, ne le sera pas en 2025, et que la fonction publique souffre déjà d'un déficit d'attractivité certain.